

CHINE

La Chine Malade des Pangolins

Dans les décennies 60-70-80, un peu moins de 200.000 pangolins étaient capturés chaque année dans les provinces du Fujian, du Yunnan, du Guangxi, du Guizhou et du Guangdong. Entre 1980 et 1990, les ressources nationales en pangolins ont été quasiment épuisées.

A partir de 1993, la Chine s'est orientée sur 2 pays détenteurs de l'espèce *Manis pentadactyla*, le Vietnam et le Myanmar, pour satisfaire la demande. Seules les écailles de cette espèce sont citées par la pharmacopée traditionnelle de la République Populaire de Chine.



En 2007, les administrations centrales ayant compétence dans les domaines des forêts, de l'alimentation, de la santé, de la médecine chinoise traditionnelle, de l'industrie et du commerce et de la planification familiale ont publié une « notice sur la gestion des médicaments à base d'antilopes Saiga, de serpents rares et de pangolins » dans lequel il est spécifié que « les parties de pangolin doivent être réservées exclusivement aux cliniques et aux hôpitaux agréés ». A partir de cette date, les établissements pédiatriques et les maternités ne disposaient plus d'agréments. La médecine traditionnelle chinoise ne reconnaît pas les effets positifs de la prescription d'écailles de pangolin sur la lactation et sur la croissance des enfants. 716 établissements restent cependant autorisés à prescrire « du pangolin » aux patients et les quotas autorisés par l'administration centrale des forêts pour chacune des provinces entre 2008 et 2015 cumulent 186 tonnes d'écailles, un bilan officiel de source ouverte que les ONG chinoises considèrent à juste titre comme « choquant ». 186 tonnes correspondent à environ 550.000 pangolins. Les provinces de Pékin, de Zhejiang, de Shanghai, de Jilin et du Guangdong sont en tête de la consommation. La ville de Shanghai (20 millions d'habitants) publie sur son site consacré à la « protection de la nature » la liste de 11 établissements qui utilisent des écailles de pangolin soit 7 laboratoires, 3 hôpitaux ou cliniques et le zoo de Shanghai.

Depuis le 1^{er} mars 2008, tous les médicaments et produits assimilés contenant du pangolin doivent être estampillés par un label officiel. Expérimentée dès 2001 pour tous les produits contenant du musc, cette obligation concernant les pangolins n'est pas respectée. La plupart des produits dérivés sont fabriqués dans la province de Jilin. Dans beaucoup de pharmacies à Pékin, le label officiel est manquant. Les mêmes irrégularités sont constatées sur les sites de vente par internet. Pour les 66 spécialités disponibles, l'origine légale et conforme aux canons de la médecine chinoise traditionnelle est douteuse. Aujourd'hui, les laboratoires chinois se fournissent principalement en Afrique.

La publicité est mensongère. Les capsules miracles du type Qianlie Tongyu contiennent 0,05 gramme de broyat d'écailles chimiquement comparable à la kératine des ongles humains. Il faut vraiment être naïf ou mal informé pour attribuer à de telles balivernes le moindre effet sanitaire positif.

Les conclusions de ce document important sont sans appel. « Les pangolins doivent être retirés de la pharmacopée en vigueur dans la République de Chine. » « Tout usage médical des pangolins doit être interdit. » « Les écailles de pangolin saisies doivent être détruites en toute connaissance du public. » « La réintroduction des saisies dans les circuits de fabrication doit être dans tous les cas interdits. » « En cas de revente des écailles saisies, les services impliqués devraient être sévèrement sanctionnés. »

Merci à Conservation de la Biodiversité et Développement Vert, deux ONG chinoises, d'avoir réalisé cette étude et à EIA de nous l'avoir transmise.